

L'actualité en bref

Rappel : Le remboursement des taxes sur les carburants non routiers notamment le Gazole non routier (GNR) est ouvert depuis le 1er février 2024

Le guichet Chorus Pro a ouvert depuis le 1er février 2024 pour demander le remboursement des taxes sur les carburants non routiers notamment le Gazole non routier (GNR) et le versement d'une avance de 50 % des remboursements sur les consommations de GNR en 2024. Les exploitants ou leurs comptables peuvent déposer leur

demande de remboursement au titre des consommations 2023 et le guichet reste encore ouvert pour les demandes au titre des consommations de 2021 et 2022.

Plus d'informations : [site internet Chambre d'agriculture du Gers/gérer son exploitation / calamités - sinistres - aides.](#)